

**Comité des Œuvres Sociales
de la Ville de Bouguenais**

Association Loi du 1^{er} juillet 1901

*1 Rue de la Commune de Paris
44 340 BOUGUENAIS*

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport sur les comptes annuels



Sylvain BEGENNE

Sophie DELSAUX

Rémi LAMBERT

Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – Parc d'Activités Angers-Beaucouzé
1 rue du Tertre – CS 60119 – 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
Tél 02 41 22 22 30 – Fax 02 41 47 47 95 – E-mail beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2019**

A l'assemblée générale de l'association Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Bouguenais,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Bouguenais, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 Juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de présentation lié à la comptabilisation des chèques vacances.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « Règles générales » de la note de l'annexe « Règles et méthodes comptables » expose les principes comptables applicables notamment le principe lié à l'indépendance des exercices. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les procédures mises en œuvre par l'association sur lesquelles se fondent les évaluations relatives à la séparation des exercices.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

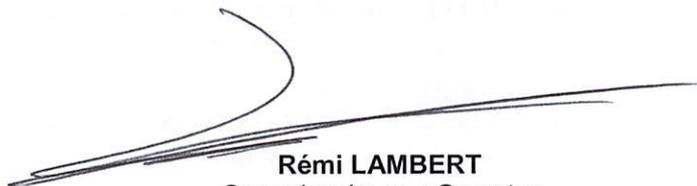
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé, le 7 Septembre 2020

Pour **TGS France Audit**,



Rémi LAMBERT
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles (1)	21 956	11 908	10 048	15 552
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 715	4 715		1 227
Autres immobilisations corporelles	98 807	67 776	31 031	47 357
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 754		1 754	1 754
Prêts	101 532		101 532	131 063
Autres immobilisations financières (2)	100		100	100
TOTAL I	228 865	84 400	144 465	197 053
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements	362		362	788
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	71 679		71 679	
Autres Créances	102 526		102 526	2 399
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	262 369		262 369	289 588
Charges constatés d'avance (3)	4 956		4 956	3 127
TOTAL II	441 892		441 892	295 903
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	670 757	84 400	586 357	492 956
1) Dont droit au bail				
2) Dont à moins d'un an			58 957	
3) Dont à plus d'un an				

Bilan Passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
-Fonds associatifs sans droit de reprise	86 911	86 911
-Ecart de réévaluation		
-Réserves	345 136	345 136
-Report à nouveau	6 371	8 913
-Résultat de l'exercice	1 808	-2 542
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
-Apports		
-Legs et donations		
-Autres fonds associatifs		
-Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement (sur biens non renouvelables)		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	440 227	438 418
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total II		
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs	13 770	4 008
Dettes fiscales et sociales	1	1 206
Dettes sur immobilisations	4 319	8 638
Autres dettes	90	40 551
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	127 950	135
Total IV	146 130	54 538
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	586 357	492 956
1) Dont à plus d'un an		54 538
Dont à moins d'un an	146 130	
2) Dont concours bancaire courants et soldes créditeurs de banques		

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens et services	163 092	34 460
Montant net du chiffre d'affaires	163 092	34 460
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	270 067	265 268
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Cotisations	28 466	28 491
Autres produits	17	166
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	461 642	328 385
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	302	875
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés	47 156	46 070
Charges externes (3) (4)	91 726	68 781
Impôts et taxes	80	4 603
Salaires et traitements	2 856	10 283
Charges sociales	914	3 965
Dotations aux amortissements et provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	10 727	15 020
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Sur risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	303 447	182 049
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	457 210	331 645
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 432	-3 260
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
- Excédent ou déficit transféré		
- Déficit ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions VMP		
Autres produits financiers	707	719
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	707	719
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions VMP		
Autres charges financières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER	707	719
RESULTAT COURANT	5 139	-2 542

Compte de Résultat (suite)

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion		
Sur opération en capital	9 000	
Reprises sur provisions et transfert de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opération de gestion		
Sur opération en capital	12 331	
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 331	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	-3 331	
Participation des salariés au résultat		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Total des Produits	471 349	329 103
Total des Charges	469 540	331 645
EXCEDENT OU DEFICIT	1 808	-2 542
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Ressources		
Bénévolat	14 268	
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	14 268	
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	14 268	
Total	14 268	
1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
3) Crédit-bail mobilier		
4) Crédit-bail immobilier		

Annexe

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

En 2019, le COS de Bouguennais a eu recours à l'application Comitéo. Il s'agit d'un site internet qui permet de gérer les activités et

prestations des adhérents et les retranscrit en mouvements comptables. Comitéo effectue des traitements comptables différents de ceux qui étaient opérés jusqu'en 2018. La lecture des comptes en est donc impactée sur l'exercice 2019.

Ce changement de méthode impacte les comptes retraçant les mouvements de chèques-vacances des adhérents. Le traitement comptable est le suivant :

- Pour les chèques vacances 2019, le montant total de l'épargne des adhérents est enregistré en produits (compte 706120). Ces mouvements passent directement par le journal de banque.

- Les achats de chèques vacances sont enregistrés en totalité en charges, dans le compte 656222. La bonification faite par le COS au titre de 2019 s'obtient donc en faisant la différence entre le compte 656222 et le compte 706120. Auparavant, la bonification se lisait directement sur le compte 656222.

- Pour les chèques vacances 2020, Comitéo enregistre en produits (compte 70612) le montant de chèque-vacance souscrit par l'adhérent (hors bonification par le COS), en contrepartie d'un compte 411000 auxiliaire. Ces mouvements passent par un journal de vente. Nous nommerons ce montant "A".

Le total des chèques vacances 2020 (montant A) est comptabilisé en produits constatés d'avance. Ne reste donc dans le compte

de produit que l'épargne 2019. Auparavant, aucune écriture n'était passée dans le compte 70612.

- Chaque mois, à partir de 09/2019, les adhérents épargnent pour les chèques vacances 2020. Nous nommerons le total épargné par les adhérents au titre des chèques vacances 2020 "montant B". Cette somme d'épargne vient réduire le compte 411000 auxiliaire.

Dans le compte 411000, reste donc (principalement) montant A - montant B. La différence entre les deux correspond à la somme restant à épargner par les adhérents au titre des chèques vacances 2020.

En conclusion, le traitement opéré par Comitéo entraîne ainsi :

- une augmentation du total des charges et du total des produits,
- une augmentation du total de l'actif (créance envers les adhérents)
- une augmentation du total du passif (produits constatés d'avance) liée aux chèques vacances 2020.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : COMITE OEUVRES SOCIALES VILLE BOUGUENNAIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 586 357 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 1 808 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, hormis le changement précédemment mentionné (voir partie "faits caractéristiques").

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 939	17		21 956
Immobilisations incorporelles	21 939	17		21 956
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 715			4 715
- Installations générales, agencements aménagement divers	131 621		38 500	93 121
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 686			5 686
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	142 023		38 500	103 523
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 754			1 754
- Prêts et autres immobilisations financières	131 163	72 025	101 656	101 632
Immobilisations financières	132 917	72 025	101 656	103 386
ACTIF IMMOBILISE	296 879	72 042	140 156	228 865

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Il s'agit de la licence COMITEO donnant lieu à un amortissement sur 4 ans.

Immobilisations corporelles

Les durées d'amortissements retenues correspondent à la durée de vie économique de ces biens pour les biens non décomposables.

Les bases d'amortissement des mobil-homes sont diminuées des valeurs résiduelles attendues en fin de période d'utilisation, correspondant à 25% de la valeur d'achat.

La dotation aux amortissements a été pratiquée dans le respect des règles fiscales actuellement en vigueur et a été calculée en fonction de la durée et des conditions probables d'utilisation des biens :

- pour le matériel et outillage (destinés à la location) : 8 ans
- pour le mobilier et matériel de bureau : 4 à 10 ans

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 387	5 489		11 908
Immobilisations incorporelles	6 387	5 489		11 908
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 488	1 259		4 715
- Installations générales, agencements aménagement divers	84 980	3 348	26 237	62 090
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 970	716		5 686
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	93 439	5 323	26 237	72 492
ACTIF IMMOBILISE	99 826	10 812	26 237	84 400

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 280 793 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	101 532	58 957	42 575
Autres	100		100
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	71 679	71 679	
Autres	102 526	102 526	
Charges constatées d'avance	4 956	4 956	
Total	280 793	238 118	42 675
Prêts accordés en cours d'exercice	72 025		
Prêts récupérés en cours d'exercice	101 556		

Les créances usagers sont principalement composées du solde à payer par les adhérents de l'épargne chèques vacances 2020 (70 625€).

Immobilisations financières

Il s'agit de :

- Du montant des prêts accordés et restant à rembourser par les adhérents du Comité des Oeuvres Sociales : 101 512 € dont à moins d'un an 58 957 €.

Au cours de l'exercice 2019, les prêts accordés s'élèvent à 72 025 € et les prêts remboursés à 101 556 €. Les prêts accordés : 38 prêts personnels pour 35 610 € et 15 prêts équipements pour 36 415 €.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	86 911			86 911
Total fonds sans droit reprise	86 911			86 911
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	345 136			345 136
Report à Nouveau	8 913		2 542	6 371
Résultat de l'exercice	-2 542	1 808	-2 542	1 808
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	438 418	1 808		440 227

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 146 130 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 770	13 770		
Dettes fiscales et sociales	1	1		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 319	4 319		
Autres dettes (**)	90	90		
Produits constatés d'avance	127 950	127 950		
Total	146 130	146 130		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FNP	9 405
Total	9 405

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	4 956		
Total	4 956		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	127 950		
Total	127 950		

Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****Subventions d'exploitation**

Subventions en espèces :

- Ville de Bouguenais : 230 112 €
- CCAS : 13 253 €

Subventions en nature :

- Ville de Bouguenais : 26 702 €

TOTAL : 270 067 € , contre 265 268 € en 2018.

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		1 808
Résultat exceptionnel sur cession Mobil Home	3 331	
Résultat à affecter en excédent de fonctionnement		5 139
Part du résultat sur gestion conventionnée	3 331	5 139
Part du résultat sur gestion libre		

PRESTATIONS EN NATURE :

La convention signée entre le COS et la Mairie de Bouguenais précise les diverses mises à disposition suivantes :

- Mise à disposition des locaux : 3 993 €
- Temps de délégation accordé aux membres du Conseil d'Administration : 17 237 €
- Mise à disposition de matériel et divers services : 5 472 €

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par la pandémie de Coronavirus

L'épidémie de Coronavirus s'est déclarée en Chine en décembre 2019. Au 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne signalait qu'un nombre limité de personnes atteintes par ce virus.

Suite à sa propagation ultérieure, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020.

Au plan national, les premières mesures ont été prises par arrêté du 14 mars 2020 pour les établissements recevant du public.

Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31 décembre 2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie du Coronavirus.

L'évaluation des actifs et des passifs reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

Continuité d'exploitation :

Le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause. En effet, la situation financière du COS de Bouguenais est saine et la subvention triennale signée court jusqu'en 2020.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

L'épargne constituée par les adhérents (sommes encaissées par le C.O.S) est de 56 875€ au 31 décembre 2019 pour l'acquisition des chèques vacances 2020. La bonification totale qui sera à verser par le COS pour l'ensemble des chèques vacances 2020 s'élève à 52 900€.

Engagements réciproques pluriannuels

Renouvelée le 22 janvier 2018 et pour une durée de trois ans, une convention tripartite institue les modalités de relations entre le COS, le CCAS et la ville de Bouguenais, en ce qui concerne les missions reconnues au COS et la mise à disposition de locaux, matériel, et personnel.

A l'année N, la subvention globale de fonctionnement est calculée en fonction du nombre d'adhérents en activité au 1er octobre de l'année N-1.

Pour 2019, le forfait annuel par adhérent est de 447 €.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	14 268	
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	14 268	
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	14 268	
Total	14 268	

L'analyse dy bilan de la subvention en nature 2019 fait apparaître une valorisation du bénévolat évaluée à 14 268 €. Ce montant est calculé sur une base de 448.58 heures de bénévolat, valorisées au taux horaire de chaque agent bénévole.